



FLASH

Fraktion der Europäischen Volkspartei (Christdemokraten) und europäischer Demokraten im Europäischen Parlament
Group of the European People's Party (Christian Democrats) and European Democrats in the European Parliament
Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) et Démocrates Européens au Parlement européen

Internet address: <http://www.epp-ed.org>

02/12/2004: Polémique sur la chaîne de télévision Al Manar: pour une révision de la directive européenne Télévision sans frontières - Patrick Gaubert (UMP, PPE-DE, F),

Europe et Audiovisuel : l'eurodéputé Patrick Gaubert (UMP), Vice-Président de la Commission des Libertés civiles, de la Justice et des Affaires intérieures du Parlement européen, demande la révision de la directive Télévision sans frontières (TSF).

Dans une lettre qu'il adresse, ce jour, au Président de la Commission européenne, l'eurodéputé Patrick Gaubert suggère la révision de la directive TSF qui n'est plus adaptée, et une plus grande visibilité du collège des régulateurs européens, créé en 2003.

La polémique née en France à propos de la chaîne Al Manar, proche du Hezbollah, a révélé un vide juridique auquel il est urgent de remédier: des chaînes peuvent librement émettre sur tout le territoire de l'Europe unie, dès lors qu'elles ont été conventionnées par l'un ou l'autre des Etats membres.

Patrick Gaubert propose donc une révision de la directive TSF qui permettrait de confier à ce collège des régulateurs le soin de traiter la question des chaînes extra-européennes (conventionnement, surveillance des programmes, sanctions, retrait éventuel d'une autorisation).

Il faudrait donc que le collège des régulateurs exerce pleinement sa compétence envers les chaînes extra-européennes et que le régulateur d'un pays soit tenu de consulter pour avis le collège des régulateurs européens avant tout conventionnement.

Pour Patrick Gaubert, il n'est pas admissible qu'en l'état actuel du seul dispositif existant, une chaîne dont le siège est situé hors de l'Europe puisse couvrir l'ensemble du territoire communautaire grâce à une convention conclue avec un seul des Etats sans consultation des autres.

Les Etats membres conserveront, pour les chaînes dont le siège est situé dans le ressort territorial, les compétences qu'ils exercent aujourd'hui.

Patrick Gaubert estime ces conditions indispensables pour que l'Europe puisse contrer efficacement la guerre planétaire des images.

Pour toute information:

Patrick Gaubert, Député européen Tél: + 322 284 51 56

Service de Presse PPE-DE Antoine Ripoll Tél: + 32 475 85 62 90

Le site des Députés européens UMP: <http://www.umpeurope.org/>